

Certificat d'approbation de moyen d'essai n° 04.00.270.001.1 du 27 janvier 2004

Variateur de vitesse pour Chronotachygraphes VDO KIENZLE type 1601-25

Le présent certificat d'approbation de moyen d'essai est délivré en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités du contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route et des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1er octobre 1981 modifiés, pris pour application de ce décret.

FABRICANT :

VDO – Kienzle GmbH - Postfach 1640 –D-78006 Villingen-Schwenningen (Allemagne)

DEMANDEUR :

VDO Kienzle -Centre Routier – 8, Rue Latérale 7 – BP 377 – 94154 RUNGIS

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et modifie la décision d'agrément n° 93.00.270.001.1 du 29 avril 1993¹ complétée par les décisions n° 96.00.270.003.1 du 14 août 1996² et n° 99.00.270.001.1 du 28 juillet 1999.

CARACTERISTIQUES :

Le variateur de vitesse VDO KIENZLE type 1601-25 faisant l'objet du présent certificat diffère du type faisant l'objet des décisions précitées par les inscriptions réglementaires portées sur ses plaques d'identification. Les autres caractéristiques et les conditions particulières de vérification restent inchangées.

SCELLEMENTS :

Le dispositif de scellement prévu par les décisions précédentes est inchangé.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions portées par le variateur de vitesse VDO KIENZLE type 1601-25 sont modifiées comme suit :

1- le module optionnel BTC1 est muni d'une plaque d'identification où sont mentionnés :

- le nom du fabricant,
- la désignation du type : 1602.31/x,
- le numéro de série,
- le numéro et la date du présent certificat ;

2- les inscriptions réglementaires figurant sur le variateur de vitesse sont inchangées à l'exception du numéro et de la date de la décision d'agrément qui seront remplacés par ceux figurant dans le titre du présent certificat.

VALIDITE :

Le présent certificat d'agrément est valable jusqu'au 29 avril 2013.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés à la Sous-direction de la métrologie, à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Région Ile de France sous la référence DA-13-1769 et chez le fabricant.

ANNEXE :

Plan de scellement et étiquettes d'identification

Pour la ministre déléguée à l'industrie et par délégation,
le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,

J.J. DUMONT

¹ Revue de métrologie, avril 1993 , page 593

² Revue de métrologie, novembre 1996 , page 377

Annexe au certificat n° 04.00.270.001.1

